

1788

A DETACHER

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A.C. et V.G. - Impasse de la Palestine, à QUIMPER.

31 DEC 1952

5 JANV 1953

M *Bonnidon. Auguste*
demeurant à *Brest. 166 rue Robespierre*
déclare avoir reçu la carte n° *0.02958*
de Combattant Volontaire de la Résistance
qui lui a été attribuée en application de la Loi n° 49-418 du
25 Mars 1949.

A *Brest* le *3 janvier* 1953
(signature)

Bonnidon

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du 15 DEC 1952)

Dossier n° 1788.

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance
présentée par :

M. BONNIOU Auguste Louis. - Sous-Lieutenant

né le 24 février 1920 à Brest

demeurant Bouguen Poterne. Baraque 5.2. Brest.

166 Rue Rabelais

Le postulant a fait partie du Réseau (ou du Mouvement) :

C.N.D. Costille - Agent P.2.

du 16 mai 1941 au 23. ^{au} Avril 1945 - Deporté

(produit un certificat d'appartenance délivré par l'autorité
militaire compétente).

Remplit les conditions fixées au paragraphe A, du Décret
n° 50.358 du 21 Mars 1950 (alinéa 4°).

(a appartenu à un Réseau ou un Mouvement de Résistance pendant
plus de 3 mois, avant le 6.6.44, dans une zone occupée par l'enne-
mi).

avis de la carte

avis Résistant

1004 9535

AVIS FAVORABLE

(A. 1.)

Le RAPPORTEUR,

Conf.

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE :

FAVORABLE

QUIMPER, le 15 DEC 1952

signature d'un membre
de la Commission,

[Signature]

signature du
Secrétaire de la Commission,

et
COMBATTANTS
et
MILITAIRES DE LA
LIBÉRATION

DEMANDE DE LA CARTE
du COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RESISTANCE

1708
~~MINISTÈRE~~

Bureau départemental de:

FINISTÈRE

Avis très important. Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1) :... **Bonnion**
Prénoms (2) :... **Auguste Louis**
Pseudos (3) :
Situation de famille :... **Célibataire**
Profession :... **Ajuteur**
Nationalité :... **Français**
Adresse actuelle :... **14 rue Robespierre Brest**

Situation militaire (postérieure au 17 Juin 1940)
... **Appelé sous les drapeaux le 18 Juin 1940**
... **au 2^e dépôt des équipages de la flotte, comme breveté**
... **praticien mécanicien, j. appartenais à la classe 40**
... **démobilisé à Brest en octobre 1940. Puis servi**
... **au camp de jeunes Trepoignen Février 1941**

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération:
.....
.....

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates)
... **après ma libération des camps de jeunes**
... **en Février 1947. Entré dans la résistance jusqu'à mon arrestation**
... **le 16 Mars 1941**

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites):
.....
.....

- 1) En lettres capitales
- 2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel
- 3) Souligner le plus connu.

Décorations avec références (J.O du... ..) } au titre
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du } de la
texte à annexer } résistance

... Citation à l'ordre de la ~~Division~~ n° 405
... attribution de la croix de guerre avec étoile d'argent

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance =

Indiquer avec lieux et dates:

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F.F.C) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé, les responsabilités assurées ou les services rendus;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

... Entré dans la résistance (ce groupe Elie - Brest). Ferme
... Engagement contracté par Joseph Prigent
(Chef de groupe arrêté et fusillé le 10 décembre 1941)
... Actes de sabotages et attentats contre l'ar-
mée allemande
... récupération d'armes. Propagande Gaulliste
... arrêté le 16 Mars 1941. Déporté en Alle-
magne

A... Brest... le 11 Février 1944. Certifié exact.

Signature:

Bonny

AVIS IMPORTANT

Tout enfant naturel, inscrit sous le nom de sa mère, n'est *légalement reconnu* par celle-ci qu'après une déclaration faite soit à la Mairie, soit par devant le Notaire.

Il peut être *légitimé* par le mariage subséquent de ses père et mère lorsque ceux-ci l'auront *légalement* reconnu avant leur mariage ou qu'ils le reconnaîtront au moment de la célébration du mariage.

La reconnaissance d'un enfant naturel peut se faire en *toute Mairie*, quel que soit le lieu de naissance.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE BREST (Finistère)

BULLETIN DE NAISSANCE

Nom : *Bouillon*

Prénoms : *Auguste Louis*

né à Brest le *24 février 1920*

Fil de *Auguste Marie Bouillon*

et de *Anna Marie Eliès, son épouse*

Pour extrait certifié conforme aux indications du registre.

Brest, le *12 février 1947*

Pour le Maire:
L'Adjoint délégué,



Bouillon

D. R.

OFFICE DÉPARTEMENTAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
DU FINISTÈRE

QUIMPER, le
Impasse de la Palestine

21 MAI 1951

Téléphone 14-50

Le Secrétaire Général de l'Office départemental,
à Monsieur le Procureur de la République

à *Brest*

**CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE
DE LA RÉSISTANCE**

Dossier N° *1788*

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

Afin de permettre de compléter le dossier de
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir
bien me faire parvenir – joint à la présente note – un
BULLETIN N° 2 du Casier Judiciaire de :

M. *Bonnion Auguste Louis*
né le *24 Février 1920* à *Brest*

Casier judiciaire de
l'Arrondissement de BREST

Bulletin N° 2 - NÉANT

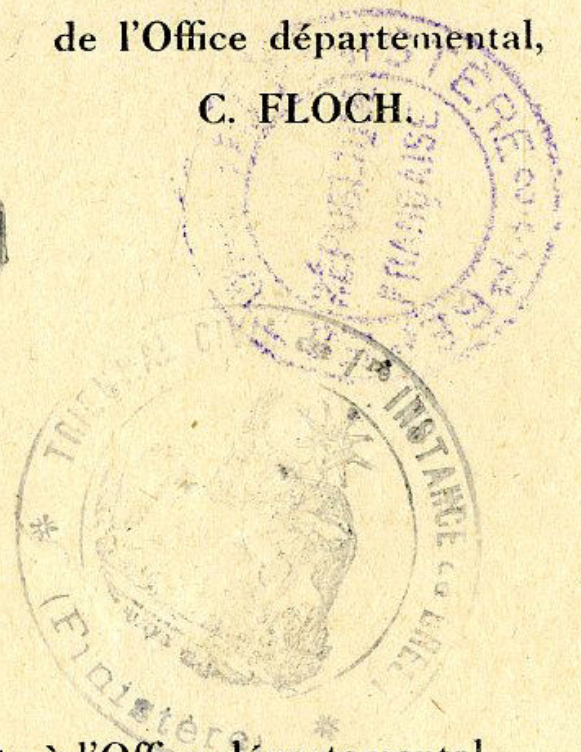
Le Secrétaire Général
de l'Office départemental,

C. FLOCH.

BREST, le 28 MAI 1951

VU Le Procureur
de la République
[Signature]

Pour extrait conforme
Le Greffier en Chef,
[Signature]



En cas d'arrestation, internement ou déportation :

Date de l'arrestation : 16 Mars 1941

À quel endroit et dans quelles conditions ? à mon domicile 36 rue Danton - Brest
par la Gestapo

Interné à Brest (prison du Douguen) - Paris (Prison de Fresnes)

Déporté à Rheinbach puis à Sieglung le 20 janvier 1942

Situation dans le camp où a eu lieu l'internement : Prisonnier politique.

Libéré le 11 avril 1945 dans quelles conditions ? par les Américains

ou décédé le

ou disparu le

Rentré le 5 Mars 1945.

CERTIFIÉ EXACT :

A Brest

le 11/13/46

Signature

Bonnin

D'APPARTENANCE AUX F.F.C.

1788

REFERENCES:

D.M.N° 2843/CAB/MIL du 24-I-45.	Fiche N° II.082/EAM/I du 5-8-45.
D.M.N° 4842/EAM/I du II-4-45.	Feuille de renseignements
D.M. N° 7907/EAM/I du 3I-4-45.	N° II.529/EAM/I du 10-8-45.
D.M. N° 8863/EAM/I du 2I-6-45.	I.M.N. I3.I72/EAM/I du I2-9-45.
	I.M.N. I7.2I6/RS/R/I du 6-II-45.

Monsieur B O N N I O U Auguste, né le
a signé un contrat d'engagement en application du Décret 366 du 25 Juillet 1942.

Réseau: C.N.D. CASTILLE

Arrêté le 16-5-4I..... Rapatrié le 23-4-45.

Les Services accomplis comme agent P.2 comptent
du 16-5-4I au 23-4-45.

en qualité de CHARGE de Mission de 3° Classe.

Grade correspondant homologué par la Commission Nationale d'homologation : SOUS-LIEUTENANT (pendant la durée de la mission).

Paris, le 17 Février 1948.

Certifié exact:

Le Lieutenant-Colonel LE CARS
Chef du Bureau liquidateur des Forces Françaises
combattantes de l'Intérieur.

Signé: Illisible

C A C H E T

Certifié conforme à l'original

apparu et rendu

BREST le 24 MARS 1949

L'Adjoint Maire Délégué



Gars

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Les Services accomplis en qualité d'Agent P2 conformément aux dispositions du
DECRET 366 du 25-7-42, comptent comme services militaires.

1788
REPUBLICQUE FRANCAISE

MINISTERE
DES
ANCIENS COMBATTANTS
et
VICTIMES DE GUERRE.

RENNES, le 20.II.1950

Direction Départementale:
de: Ille et Vilaine.

Monsieur BONNIOU, Auguste
166, rue Robespierre, BREST

timb/ 424

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la demande
d'attribution au titre de:

DEPORTE RESISTANT

que vous m'avez adressée vous concernant

La décision sera prise dès que possible puis
portée à votre connaissance sans que vous ayez besoin
d'adresser aucune nouvelle demande à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations
distinguées.

Pr le Délégué Principal
et par délégation,
Le Chef de Section:

signé:illisible

Certifié conforme à l'original
apparu et
BREST le 27 DECEMBRE 1950
L'Adjoint Maître-Délégué


DIRECTION DEPARTEMENTALE
DU FINISTERE

MODELE A.

REPUBLIQUE FRANCAISES

N° 029-88I

CERTIFICAT

1788

Le Directeur Départemental du Finistère, certifie, d'après les documents que possède son Service, que

Monsieur BONNIOU Auguste, déporté politique, né le 24 Février 1920 à BREST

a été déporté politique à SIEGBURG

du 16 Mai 1941 au 5 Mai 1945.

Le présent certificat a été délivré pour valoir ce que de droit.

Quimper, le 7 Juillet 1948.
Le Directeur Départemental
Signé: Illisible.

CACHET

Nom et adresse:
de l'intéressé:

Monsieur BONNIOU Auguste
140, Rue Jean Jacques
LAMBEZELLEC



Certifié conforme à l'original
apparu et rendu.
BREST le 24 MARS 1949
L'Adjoint Maire Délégué

IIIème REGION MILITAIRE
-:-:-

ETAT-MAJOR.

-:-

1788

- C I T A T I O N -
-:-:-:-:-:-:-:-

à l'ORDRE DE ...LA.DIVISION.....Nº.405...

Le Général de Division ..PREAUD. Commandant la IIIème
Région Militaire,

Cite à l'Ordre deLA.DIVISION.....

le .Soldat.B.O.N.N.I.O.U.Auguste..des.Forces.Françaises.de.
l'Intérieur du Finistère.

MOTIF DE LA CITATION

"Animé du patriotisme le plus pur et le plus ardent, a
adhéré au premier mouvement de Résistance dans le Finistère.
A participé à des opérations de sabotages et de récupé-
rations d'armes sur l'ennemi. A toujours fait preuve d'un cou-
rage et d'un esprit d'abnégation exemplaires. Victime de son
zèle a été arrêté et déporté en Allemagne."

CETTE CITATION COMPORTE L'ATTRIBUTION DE LA CROIX DE GUERRE AVE
ETOILE D'ARGENT.

Certifié conforme à l'original

BREST le 24 MARS 1949

L'Adjoint Maire Délégué

RENNES, le 30 Août 1946.

Le Général Cdt. la IIIème Région,
PREAUD.



FÉDÉRATION NATIONALE DES DEPORTES
ET INTERNES RESISTANTS ET PATRIOTES

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE
Avenue de la Gare — QUIMPER

1788
Le 6 Août 1947

Je soussigné BERNARD Jean, Président départemental
des Déportés et Internés résistants et patriotes du Finistère
certifie que :

Monsieur BONNIOU Auguste

né le 24.2.20 à Brest

habitant 140 rue Jean Jaurès LAMBEZELLE

Arrêté le 16.5.41, rentré le 5.5.45,

venant du camp de concentration de SIEGBURG

est inscrit au fichier départemental des Déportés et Internés
résistants et patriotes.

Arrêté comme gaulliste

FÉDÉRATION NATIONALE DES DEPORTES
ET INTERNES RESISTANTS ET PATRIOTES
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

Bernard

NOTIFICATION

Commission Nationale
d'homologation
des grades F.F.I.

1700

N° 11241.

En vertu des pouvoirs qui lui ont conférés par la dépêche ministérielle 634 F.F.I. - 11P du 15 Novembre 1944, la Commission Nationale d'Homologation des grades obtenus à titre F.F.I. a statué pour le maintien dans le grade fictif de 10 Classe

En faveur de M^r Bonniou Auguste-Louis.

Recrute dans les F.F.I.

Nile. 224-2.7920 à Brest (Finistère).

Demeurant à Brest (Finistère) 140 rue y Poloprière

Affecté à la III^e Région.

Homologation à dater du 1-5-1944.

L'homologation définitive au grade F.F.I. devant être prononcée par le Ministre des Armées la présente notification ne constitue qu'un titre provisoire d'homologation.



Emile Guéhen

Le Colonel Kéber

Président

Le Délégué

Le Lt-colonel Lanza de Caumont

Vice-Président

signature

Fait à Paris, le 4-7-1946

Par la Commission Nationale d'Homologation

Le Capitaine-Lavie

Secrétaire

Signature

F.F.C. Départe
Ayers P 2

Carte D R

n° 1004.9538 du 1-4-52

BONNIOU
Auguste

par pour carte
au dep. perdit avec

dossier transmis à P.O.N. 10 pièces

le 19 MAI 1952

DIR.
18 OCT 1951
24 JAN 1952

Photo demandée le -28-7-51 - sety fait

reponse à M. Bozzier 3-1-51
pres.

carte D R 17-8-50

1788

1788

CARTE DE DEPORTE RESISTANT

délivrée par le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre

TITULAIRE :

B O N N I O U Auguste

photo de l'intéressé

- : Né le 24 février 1920 à BREST (fère)
- : Domicile: 166 rue Robespierre BREST (Finistère)
- : Interné du : 16 mai 1941 au 19 janvier 1942
- : Déporté du : 20 janvier 1942 au 2 mai 1945
- : Carte établie le: 1er avril 1952

Le Titulaire:

: Le Directeur du Contentieux
 de l'état-civil et des recherches
 P.O. Le Chef du bureau des déportés.
 signé illisible

Dossier instruit par la Direction Interdépartementale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre de :RENNES

La présente carte, lorsqu'elle est délivrée au déporté lui même, vaut autorisation du port de la médaille de la déportation et de l'internement pour faits de résistance.



Certifié conforme à l'original
apparu et rendu.

BREST le 15 AVR 1952
L'Adjoint Maire Délégué

[Signature]

Fédération Nationale

des

**Déportés & Internés
Résistants & Patriotes**

SECTION DE BREST

**Maison du Prisonnier
Avenue Amiral Réveillère
BREST**

1700 ✓

CERTIFICAT

Le Secrétaire de la Section de Brest, certifie d'après les documents que possède son service que

M^r Bonnou Auguste
né le 24 février 1920
a été (1) déporté politique p' faits de Résistance
à Siegburg
du 16 mai 1941
au 5 mai 1945

Le présent certificat a été délivré pour valoir ce que de droit.

Brest, le 11 février 1947

Le Secrétaire de la Section de Brest,

Rouven



Nom et adresse de l'intéressé : M

M^r Bonnou
140. rue Robespierre
Brest

(1) Déporté ou interné politique.

ARRONDISSEMENT
MARITIME.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

BUREAU MARITIME
des matricules.

MARINE NATIONALE.

PORT DE

BREST



N° *1575-B-40*
DE LA MATRICULE.

EXTRAIT DES MATRICULES DU CORPS
CONCERNANT LE DÉNOMMÉ CI-APRÈS.

SAVOIR :

Nom et prénoms : *Bonnou Auguste Louis*

Grade : *matelot sans spécialité*

né le *24 Février 1920* à *Brest*

canton d..... département d *Finistère*

profession d..... fils d.....

et de.....

domiciliés à } département d }

taille d'un metre..... cheveux..... yeux.....

front..... nez..... bouche..... menton.....

visage..... marques particulières.....

arrivé au corps le *17 juin* 19 *40* comme engagé volontaire

pour..... ans, le *jeune soldat de la classe 1940*

à.....

NOTA. — Cet extrait ne peut tenir lieu d'un acte de décès, dans le cas où il serait fait mention de la mort de l'individu qui en est l'objet.

Date de nomination aux différents grades :

Mat. ex. N.B. 17-6-40

Marié le.....
à M^{lle}.....

domiciliée à.....

A été compris sur la liste du recrutement de la classe 19 *40*, n°..... de..... dans le canton d.....

département.....

n° *1762*
de la matricule du recrutement de *Brest*

Marine. — N° 1331. — Recrutement et Réserves. — 1948. (1949-Carré 646—J. Z. 834296.)

DÉTAIL DES SERVICES.

INDICATION DES BÂTIMENTS ou services.	DATES		A BORD des BÂTIMENTS.		A TERRE.	
	D'EMBARQUEMENT ou du commencement des services.	DE DEBARQUEMENT ou de cessation des services.	Mois.	Jours.	Mois.	Jours.
	<p>2^e Dépôt</p> <p>5^e Dépôt</p>	<p>18-6-10</p> <p>26-9-10</p>	<p>26-9-10.</p> <p>11-10-10.</p>			
<p><i>Congédié le 11 Octobre 1910</i></p>						
TOTAUX,						
TOTAL GÉNÉRAL,						

ARRÊTÉ a mois et jours de
 services dont à bord des bâtiments et
 à terre.



BREST, le *7 Avril* 19*19*.

Le Commandant
 du Bureau maritime des matricules,
L'Officier des Equipages LE FUR
 Adjoint au Commandant

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

Dossier N° 1788

(Réunion du _____)

M. Bonniou Auguste Louis - pseudo :
né le 24 février 1920 à Brest
demeurant Bouguen poterie - Baraque G.2 - Brest

La Commission départementale

EST d'AVIS

de prendre en considération, pour l'attribution du titre de
Combattant Volontaire de la Résistance au susnommé :

Périodes du	<u>2 41</u>	au	()
du	<u>16.5.1941</u>	au	<u>25.4.1945 - FFC (END. caillie - agent PE</u>)
du		au	()
du		au	()

A QUIMPER, le

Signature d'un
Membre de la Commission,

Signature du
Secrétaire de la Commission,

COMBATTANTS

C.V.R. Dossier n° 1788

Détermination du temps
de service dans la Ré-
sistance.

QUIMPER, le 7 AVR 1952
(Impasse de la Palestine)

Le SECRETAIRE GENERAL de
l'OFFICE DEPARTEMENTAL
à M *Bouillon*

(s/c. de M. le Maire)

M

Le certificat réglementaire d'appartenance que vous m'avez fait parvenir prouve que vous avez appartenu aux F.F.I. - aux F.F.C. - à la R.I.F. du 16. 5 41 au 23 4 45 : ces services vous donnent droit à l'attribution de la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance par application des dispositions de l'alinéa 4° du § A du décret du 21 Mars 1950.

Mais, à l'occasion de l'examen des dossiers qui lui sont soumis, la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance est tenue d'émettre un avis sur le temps réel de présence des postulants dans la Résistance.

Or, vous déclarez être entré dans la Résistance dès le 21 41

Afin de permettre à la Commission départementale d'émettre un avis en toute connaissance de cause, je vous prie de vouloir bien me faire parvenir au moins deux témoignages circonstanciés attestant, sur l'honneur, la matérialité ainsi que la durée exacte de votre activité dans la Résistance au cours de la période qui n'a pas été homologuée.

Ces témoignages seront établis par des personnes notoirement connues pour leur activité de Résistants et ayant effectivement appartenu aux F.F.C., aux F.F.I., ou à la R.I.F.

Les témoins devront mentionner le Réseau, l'Unité ou le Mouvement dont ils ont fait partie.

Leur honorabilité sera certifiée par le Commissaire de Police ou le Maire.

De plus, leur signature devra être validée par un Chef ou Liquidateur national de Réseau, d'Unité ou de Mouvement.

Veillez agréer, M , l'assurance de ma considération distinguée.

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'O.D.

Mouvement ou Réseau :

Chef ou Liquidateur :

Carte de Combattant
Volontaire de la Résistance

Dossier n° 1788

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL

à M. Boumion Auguste

Bouquet Gaterne

Benoist 92

Boul

Moulin

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre demande de carte de Combattant Volontaire de la Résistance sera soumise, avec avis favorable, à la Commission départementale, dès que cette dernière pourra se réunir.

Votre dossier contient en effet, un certificat (ou une attestation) réglementaire, établissant que vous avez appartenu pendant 3 mois (ou plus), avant le 6.6.44, aux F.F.I. (ou à un Mouvement de Résistance) et que, par suite, vous remplissez les conditions exigées à l'alinéa 4° du paragraphe A du Décret du 21 Mars 1950.

Mais je crois devoir vous signaler que la carte ne saurait vous être délivrée, à ce titre, que le jour où l'avis de la Commission départementale aura été entériné par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, auquel le dossier devra être transmis, pour décision.

Il en serait autrement, si vous étiez en mesure de produire une copie certifiée conforme par la Mairie de votre Carte de Déporté ou Interné Résistant (carte dont vous avez dû solliciter l'attribution, par l'intermédiaire de M. le Délégué principal du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Caserne du Colombier à RENNES).

En effet, les pouvoirs du Ministre ayant été délégués aux Préfets, lorsqu'il s'agit de candidats titulaires de la Carte de Déporté ou d'Interné (alinéa 4° du paragraphe A du Décret) votre Carte de Combattant volontaire de la Résistance pourrait être délivrée bien plus rapidement, si votre dossier comportait une copie de votre carte de Déporté ou d'Interné.

Je vous conseille, en conséquence, de m'adresser cette copie, dès que possible.

Il y aurait intérêt à joindre à cette pièce, une nouvelle photographie (ou 2 photos si vous n'en avez pas déjà fourni une) en vue de permettre à l'Office départemental, d'établir, d'autre part, la Carte de Combattant "Guerre 1939-1945", à laquelle vous aurez droit, automatiquement, dès que vous serez titulaire de la carte de C.V.R.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'O.D.

C. FLOCH

DU FINISTÈRE

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE.

DEMANDE DE LA CARTE
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

Office départemental de

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1) : Bonnioc
PRÉNOMS (2) : Auguste - Louis
Pseudos (3) :
Situation de famille : Célibataire
Profession : Comptable
Nationalité : Français
Adresse actuelle : -140 rue Robespierre. Brest.

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940) :
Appelé sous les drapeaux (albatros) le 18 juin 1940. Démobilisé en octobre 1940.

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération :
40-1788

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates) :
Non

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites) :
.....
.....
.....

(1) En lettres capitales.
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
(3) Souligner le plus connu.

Décorations avec référence (J. O. du) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer. }

Croix de guerre aux étoiles d'argent - Citation à l'ordre de
la Division - N^o 405.

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

J'ai appartenu aux Groupe Eclair (Brest) engagement contracté par Prigent Joseph (Fusillé au Mont Valérien le 12 décembre 1941).

J'ai participé à la récupération d'armes et à des attentats contre l'armée allemande (Quatre chemises, Brest) et contre la prison de Pontonvieux pour essayer de délivrer des prisonniers enfermés dans cette prison. L'attentat du 19 décembre 1941.

CERTIFIÉ EXACT :

A Brest, le 19 décembre 1946

Signature :

Bonnin

En cas d'arrestation, internement ou déportation :

Date de l'arrestation : *Arrêté le 16 Mai 1941*

À quel endroit et dans quelles conditions ? *à mon domicile (36 rue Danton)
par la Gestapo*

Interné à *le Prison du Bouguen (Bret) à Fresnes (Paris)*

Déporté *en Allemagne (Prison de Rheinbad ^W Hagen)* le *19 janvier 1942.*

Situation dans le camp où a eu lieu l'internement :

Condamné aux travaux forcés (5 ans).

Libéré le *avril 1945* dans quelles conditions ? *par les Américains.*

ou décédé le

ou disparu le

Rentré le *5 Mai 1945*

CERTIFIÉ EXACT :

A *Brest*, le *19 décembre 1946*

Signature

Bonnard

Brest, le 24 février 1947

Je soussigné, LE BRIS Jean, Secrétaire du Comité local de Brest de la Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes.

Certifie que :

M. Bonnieu Auguste

Né le 24 février 1920 à Brest.

Domicilié à Brest 110, rue Robespierre

Arrêté le 16 Mai 1941 à Brest.

Déporté le 19 Janvier 1942.

Au Camp de Rheinbach Siegburg

Rentré le Avril 1945

est inscrit au fichier départemental de la F. N. D. I. R. P.

en qualité de déporté politique. pour faits de résistance

Le Bris

